

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 10 novembre 2007

Prise d'effet le 1er avril 2008

Livre 3, Article 8.10.2.2 (nouveau)

8.10.2.2 Lors d'épreuves par équipe, la décision prise par un juge concernant l'utilisation du carton jaune (cf. 7.8.3.1) est finale.